

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2023

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Marie-Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procurations : Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Eric PIZOT

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 - Convention Val' Eyrieux : interventions musicales en milieu scolaire

Suite à la délibération du 5 décembre 2022, modifiant les statuts de l'EPCI Val'Eyrieux en faveur de la reprise de l'enseignement musical sur son territoire, en raison de la dissolution du Syndicat Ardèche Musique et danse au 31 décembre 2023, Monsieur le Maire propose de signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et la commune de Saint Martin de Valamas, pour l'année scolaire 2023-2024.

Les interventions se feront sur quatre classes pour les deux écoles, soit quinze séances par classe, pour un coût de 800,00 € par classe, soit un coût total de 3 200,00 €.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Val Eyrieux.

2 - Adhésion à l'Association Nationale des élus de Montagne

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne), reconnue par les pouvoirs publics comme interlocuteur pour la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des territoires.

La cotisation annuelle s'élève à 297.12 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés, l'adhésion à cette association.

3 - Modification du programme 2023 pour l'entretien de la voirie

Monsieur le Maire propose de rajouter la réfection du parking situé au quartier de Champchiroux au programme de la voirie 2023, ce qui n'était pas prévu initialement au budget, pour un coût approximatif de 16.000,00 euros.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents et représentés.

L'entreprise SMB Maçonnerie, qui a effectué les travaux de déneigement et salage sur la commune, sollicite la participation de la municipalité pour le surcoût, dû aux augmentations des carburants pour un montant de 722,00 €. Monsieur le Maire propose une contribution de 685,00 €, soit 95% de la somme annoncée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés.

4 - Projet d'aménagement de la terrasse de l'hôtel restaurant « le Payanké »

Pour optimiser l'utilisation de la terrasse au « Payanké », Monsieur le Maire propose d'installer un barnum pour un coût approximatif de 1 600,00 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

COMMUNICATIONS :

- ✓ Dans le cadre du projet de cabinets avancés en vallée de l'Eyrieux géré l'Association Médicale des Boutières, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'un cabinet médical à la Maison de Santé, deux matinées par semaine, les mercredis et jeudis, à partir du 10 mai 2023.

L'aménagement du cabinet est de la compétence de la communauté des communes. La municipalité participera par une offre de concours pour la moitié des dépenses, soit autour de 2500,00 €.

L'association médicale des Boutières a demandé au département une participation de 10 000,00 € pour le fonctionnement, qui a accepté à hauteur de 60%. Reste à charge 40 % à répartir entre la communauté des communes et la commune.

- ✓ Le SCOT est entré en vigueur le 22.02.2023. Les communes ont 3 ans pour se mettre en conformité. Tous les PLU datant d'avant 2014, devront être révisés et être compatibles avec le SCOT.

Un groupe de travail de 8 communes de Val Eyrieux doit étudier la possibilité du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) jusqu'au 15 juin 2023.

- ✓ Les communes ont la possibilité d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants. Une réflexion sera menée par la municipalité avant le 30 septembre 2023 pour une taxation en 2024.
- ✓ Un responsable de la Poste a rencontré Monsieur le Maire pour l'informer de la fermeture du bureau de la Poste de Saint Martin de Valamas au 31 décembre 2023. La Poste est à la recherche d'un commerce pouvant faire office d'Agence Postale.

- ✓ Communauté de Communes Val'Eyrieux : suite au départ de l'agent en charge de l'urbanisme, une société privée a été mandatée, en remplacement provisoire, pour l'instruction des dossiers.

Le poste sera pourvu au 1^{er} juin 2023 par une personne vacataire de la DDT.

- ✓ Le vendredi 12 mai 2023, la municipalité organise sur le site, la pose de la première pierre de la nouvelle école, en présence des autorités régionales et départementales.
- ✓ Suite à la demande de Mme Mélody DELAGORDERIE, dans le cadre de ses activités de restauration rapide au plan d'eau, la convention pour la mise à disposition de biens, sera renouvelée pour une durée de deux ans (2023 et 2024).

La séance est levée 19h45